



DECEMBRE 2017
NUMERO 80

Grosrouvre

BULLETIN MUNICIPAL



« La bêtise »



« Deux sapiens dans la ville »



« Just a silhouette »



« Il était une fois à Grosrouvre »



Station d'épuration
↳ Pages 4-5



« 0 phyto »
↳ Page 6



Conservatoire des chênes
↳ Page 7



Montée en débit
↳ Page 8

SOMMAIRE

4-5

Dossier :
Assainissement

6-7

0 phyto

8-9

Haut débit
Internet
Brocante
Tri sélectif

10

Ecole
Classe transplantée

11

Journée
du Patrimoine

12-13

Associations

14-15

Informations
pratiques

16

Association
« D'une rive à
l'autre »

Editorial

Comme je le dis souvent, vivre à Grosrouvre est une chance inestimable et un privilège que beaucoup nous envient. Personne ne peut nier la qualité de vie exceptionnelle que nous avons la chance de connaître au quotidien.

Cette situation privilégiée ne doit pas nous aveugler et nous faire oublier l'environnement dans lequel Grosrouvre évolue. Je veux parler ici des nouvelles organisations territoriales et administratives qui se dessinent. Métropole du Grand Paris s'appuyant uniquement sur la petite couronne ou Métropole régionale incluant la Région Ile-de-France dans sa totalité ? Les débats restent ouverts.

Peut-on éternellement mettre en avant les territoires urbains, là où se crée la richesse, en excluant les territoires ruraux dont l'activité se limite bien souvent à l'économie résidentielle et à l'agriculture ? Non, je pense que nos campagnes ne peuvent pas devenir le parent pauvre des villes.

Si nous souhaitons conserver nos villages et leur cadre de vie, assurer l'entretien des routes, continuer d'investir et maintenir des services efficaces, il faut comme le dit justement Gérard Larcher « Arrêter de traiter l'avenir de la Métropole en Ile-de-France sur un coin de table ... et prendre en compte l'ensemble du territoire francilien ».

Face à ces grandes manœuvres, nos choix doivent tenir compte de ces enjeux et permettre que Grosrouvre puisse créer les conditions pour continuer d'exister et affirmer son identité. Cette affirmation ne peut se traduire qu'au travers de notre politique d'aménagement, de la défense de notre école, de la prise en compte de la petite enfance mais aussi du respect des engagements passés qui ont, au cours du temps, façonné le caractère de notre village et de son environnement. C'est cette volonté qui doit nous amener à accepter des changements et des évolutions.

Il faut refuser les égoïsmes et les replis sur nous-mêmes, vision confortable à court terme, qui nous serait fatale. C'est là, j'en conviens, un équilibre difficile à trouver, un défi qui nous est lancé, une responsabilité que nous devons assumer. Face aux villes importantes d'Ile-de-France, nos petits villages ont des atouts formidables. A nous d'en permettre l'expression dans un cadre que nous aurons choisi et qui ne nous sera pas imposé.

Joyeuses fêtes à tous.

Marc WINOCOUR

Commémoration du 11 novembre



Malgré la pluie, l'assistance était nombreuse pour la commémoration du 99^e anniversaire de l'armistice de 1918. Après le dépôt d'une gerbe au monument aux morts et l'appel des victimes des deux guerres, la traditionnelle minute de silence a été observée. Innovation cette année : la sonnerie aux morts par la fanfare « Fanfeluene » qui a ensuite accompagné l'exécution de la *Marseillaise* par le public.





**Le détail des délibérations est disponible
sur le site Internet de la commune**

Séance du 30 juin 2017

- Election des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales de septembre : trois conseillers ont été élus : Marc WINOCOUR, Anne COMBE, Jean Pierre PIBOULEAU.

Séance du 29 septembre 2017

- Approbation d'une demande d'aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local 2017 pour le projet intitulé « Création d'une maison d'assistante maternelle ».
- Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire interdépartemental 2019-2022 .

Séance du 20 octobre 2017

- Plan Local d'Urbanisme: Arrêté du projet avant consultation des personnes publiques associées.

Séance du 30 novembre 2017

- Approbation du budget supplémentaire de la commune 2017.
- Approbation du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines.
- Approbation du rapport 2016 de la SAUR pour le service de l'eau et de l'assainissement.
- Vote du taux de l'indemnité de conseil versée au percepteur pour l'année 2017.
- Création d'un emploi occasionnel d'agent de restauration à temps non complet.

Championnat de France d'équitation 2017

Une cavalière de notre commune a brillamment participé au Championnat de France d'équitation.

Cléa MOULIN, inscrite au centre équestre LES PONEYS DE LA MILLIERE, a obtenu la médaille d'or dans la discipline du CCE catégorie Poney 2 D cadet.

Toutes nos félicitations !



Remise des diplômes du BAC 2017

Dès élèves de notre commune ont réussi brillamment leur examen de fin d'année. Pour récompenser leur travail, cette année encore, le lycée Jean Monnet a organisé une cérémonie de remise des diplômes officiels.

- Lou MONANGE, Bac général ECONOMIQUE ET SOCIAL, mention assez bien.
- Augustin RIOU, Bac général SCIENTIFIQUE SVT, mention assez bien.
- Camille ROSTAN, Bac général SCIENTIFIQUE SVT, mention bien.
- Romain VASSEUR, Bac général ECONOMIQUE ET SOCIAL, mention assez bien.

Dossier : station d'épuration

Déphosphatation opérationnelle à la station d'épuration

Dans les rivières non polluées, les concentrations en phosphore sont généralement inférieures à 25 µg/l. Cette faible proportion est un facteur qui limite le développement d'algues. En excès dans l'eau, le phosphore, ajouté aux nitrates, occasionne une prolifération d'algues. Consommatrices d'oxygène la nuit, elles peuvent provoquer l'asphyxie du milieu. Ce phénomène est appelé eutrophisation.

Pour ce qui concerne la présence du phosphore dans les eaux du bassin versant de la Mauldre (beaucoup plus urbanisé qu'en Bretagne), les plus fortes concentrations, par temps sec sont relevées à l'aval des agglomérations. Ceci démontre la prédominance des phosphores d'origine domestique (résidus métaboliques et détergents). Le classement en zone sensible a obligé au traitement du phosphore à partir de 2006 pour la Mauldre.

De par la taille de notre station, la commune n'était pas dans l'obligation d'effectuer ces travaux d'amélioration mais l'équipe municipale, qui s'y était engagés, a décidé de mettre en place cet équipement qui va permettre de jouer un rôle important sur la qualité des eaux rejetées à la rivière. En effet, cette unité de déphosphatation permet, sous l'action du chlorure ferrique, de retenir le phosphore et ainsi de l'évacuer avec les boues d'épuration.

Le conseil municipal a visité cette nouvelle installation le mardi 28 novembre 2017.

Cette unité seule a coûté 23 000 € HT, subventionnés pour 50 % par l'Agence de l'eau Seine Normandie .

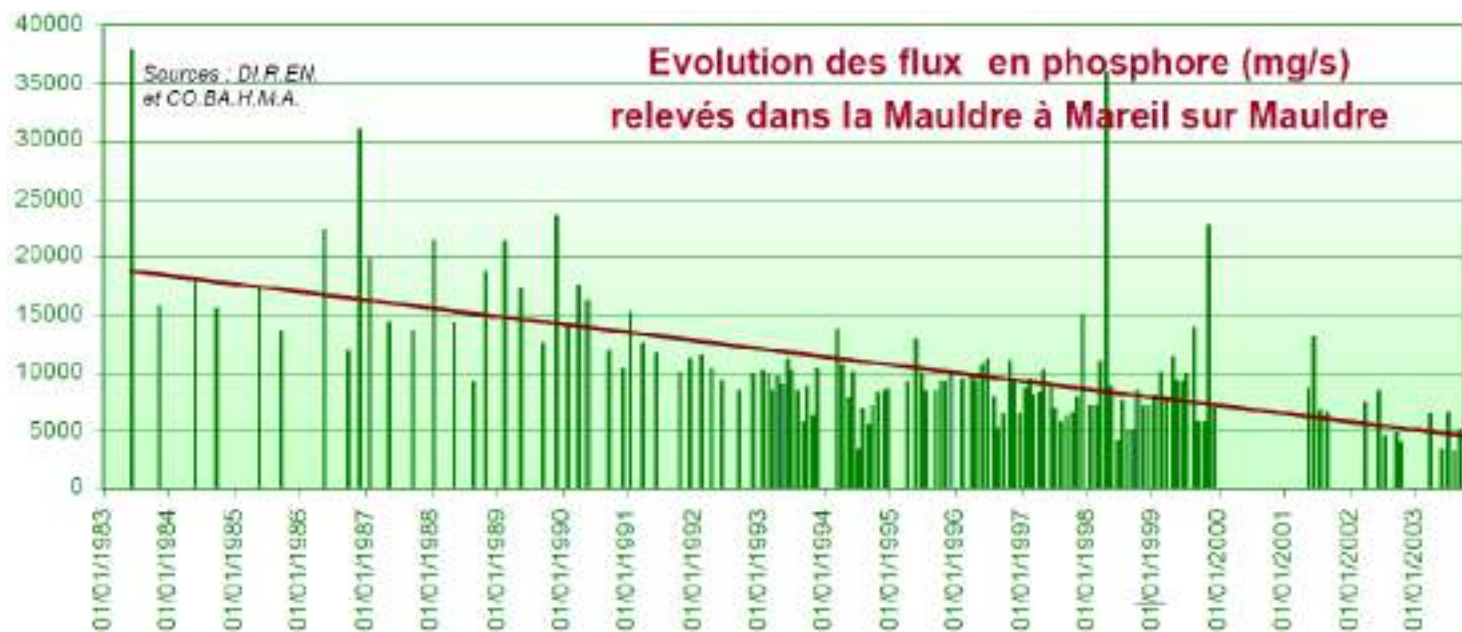


nouvelle unité de déphosphatation de la station



Analyse des eaux en aval de la station

Dossier... suite



Travaux d'amélioration de l'autosurveillance de la station d'épuration

L'autosurveillance est le contrôle réglementaire du fonctionnement de son système d'assainissement. C'est le moyen dont la commune dispose pour s'assurer de son bon fonctionnement et pour l'améliorer si nécessaire.

L'objectif principal de l'autosurveillance est de mesurer, à une fréquence déterminée, les charges de polluants reçues et rejetées par l'ouvrage pour en évaluer l'efficacité.

L'autosurveillance comporte également le suivi de l'ensemble des paramètres permettant de justifier de la bonne marche des installations et de leur fiabilité : sous-produits du système d'assainissement (refus de dégrillage, graisses, boues, ...), apports extérieurs, consommation de réactifs, énergie.

Avant les travaux les contrôles étaient effectués deux fois par an ce qui ne permettait pas de réagir rapidement. Désormais les contrôles sont quotidiens et permettront à la SAUR de modifier les paramètres au plus juste.

Cette unité seule a coûté 20 000 € HT, subventionnés pour 50 % par l'Agence de l'eau .



Actualités

« 0 Phyto » : les choix d'action de la commune

Le programme " objectif Zéro phyto" engagé depuis le mois de juin dernier arrive à maturité. Après le diagnostic établi en juillet et le plan d'action rendu en octobre par le bureau d'étude, ainsi que trois journées de formation aux pratiques alternatives, nous avons clairement défini les étapes de son application à la commune.

-Le paillage et la taille plus douce des haies et massifs est en cours, mais doit être conforté.

-La cour de l'école sera nettoyée à la main. L'espace à droite du chemin d'accès à la maternelle sera enherbé.

-La place du village sera "redessinée" par des zones laissées en herbes hautes (le long du ruisseau, et sous le verger, zones plus difficiles d'accès) permettant ainsi de gagner sur le temps de travail des agents, et surtout de ne pas détruire les habitats naturels, favorisant de ce fait la biodiversité.

-Le cimetière est la zone la plus délicate à traiter. En effet, c'est un espace qui se doit d'être toujours bien entretenu, mais qui demande actuellement beaucoup de temps de par sa grande surface minéralisée.

Les nouveaux objectifs demandent à ce que les pratiques en place et le regard sur la végétation spontanée et la minéralité du cimetière changent. Nous prévoyons de le "verdir" dans l'esprit de l'ancien cimetière, (partie au nord et à l'ouest de l'Eglise). Quelques grandes allées d'accès à l'église resteront en gravillons, et seront nettoyées à l'aide d'une houe sur roue, outil efficace et bon marché que nous prévoyons d'acquérir. Les autres allées seront enherbées. Les bandes de terre entre les tombes seront plantées de couvre-sols ras, type helixine, sagine, ou corbeille d'argent.



Par ailleurs, certaines tombes abandonnées ne seront pas reprises; on y plantera des buissons fleuris type rosiers blancs, et des vivaces seront plantées à certains endroits stratégiques, facilitant l'entretien. Une gestion différenciée des espaces en herbe (aux deux extrémités du cimetière), voire en prairie fleurie à l'est, sera instaurée afin d'amener un aspect champêtre qui contribuera à la cohésion globale du projet.

Concernant les trottoirs et caniveaux, une prestation de désherbage-balayage par une société spécialisée sera mise à l'essai pour évaluer l'efficacité de tels outils. Nous envisageons une balayeuse adaptable sur notre tracteur actuel.

A noter que la pousse des adventices en pieds de murs et le long des trottoirs reste contraignant à éradiquer. Certaines plantes spontanées peuvent être tolérées. L'espace occupé par une plante supprime les besoins de désherbage. Le meilleur outil du zéro phyto est la présence de la plante elle-même.

Nous vous rappelons par ailleurs que chacun est tenu d'entretenir et peut fleurir les trottoirs devant chez soi mais... sans produits phyto.

L'Interdiction d'utiliser des produits chimiques dans les espaces publics est dorénavant déjà valable pour les particuliers.

Rappel : elle sera appliquée pour les espaces privés à partir du 1^{er} janvier 2019.

Ces nouvelles pratiques d'entretien sont mises en place pour la préservation de la faune et de la flore, de la qualité de l'eau de nos ruisseaux et nappes phréatiques, de nos mers, donc de notre qualité de vie.

Merci pour votre compréhension.



Actualités

Journées Européennes du Patrimoine

Inauguration du conservatoire des chênes le 16 septembre 2017



Lou Margaux LASSUS, Maire du Conseil municipal des jeunes, coupe le cordon sous le regard de Monsieur WINOCOUR, Maire et de Monsieur FONTAINE, Maire honoraire.

Reprise des concessions trentenaires échues

Une cinquantaine de concessions trentenaires sont expirées depuis plus de 2 ans, et non renouvelées. Or, selon l'article L 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'une concession n'a pas été renouvelée à sa période d'expiration, ou dans les deux années qui suivent, le renouvellement n'est plus de droit.

Il apparaît nécessaire, dans le cadre de la gestion normale du cimetière, de procéder à la reprise des concessions trentenaires échues et non renouvelées. Certaines tombes pourraient être considérées d'intérêt communal et seraient alors entretenues par la commune.

Le Conseil Municipal a donc pris, en date du 16 octobre 2015, un arrêté dans ce sens afin de lancer la procédure de reprise.

Afin d'informer les familles ou ayants droits, la commune a effectué une publicité :

- => par courrier (adressé aux descendants connus)
- => par affichage apposé à la porte du cimetière

=> par panneau placé devant chaque concession expirée

Le conseil municipal se prononcera dans le courant du premier trimestre 2018 sur la reprise des concessions qui seront réattribués par la mairie pour les nouvelles demandes.



Internet

Montée en débit : on avance !

Le syndicat Yvelines numérique vient de déposer une demande de déclaration préalable de travaux pour installer près de la poste les armoires numériques nécessaires à la montée en débit. Celle-ci se fera grâce à l'arrivée de 12 fibres optiques qui relieront Montfort à Grosrouvre. Le renforcement du signal permettra, dans quelques mois, d'atteindre au moins 10 Mb dans les secteurs les plus éloignés du centre de la commune.

Déploiement du très haut débit dans toutes les zones rurales

Le 23 octobre, Yvelines Fibre, le Syndicat de l'énergie des Yvelines (SEY) et Enedis ont signé un partenariat pour faciliter le déploiement de la fibre qui devrait, à terme, desservir chaque foyer. L'utilisation de poteaux électriques va permettre de déployer rapidement le Très haut débit (THD) dans le département et de minimiser l'impact sonore et la dégradation des voiries.

Cette action concertée du Département et de TDF (filiale d'Enedis) permet de réaliser une économie de plus de 100 millions d'euros d'argent public, dont 40 millions d'euros auraient été à la charge du Département et 15 millions d'euros à celle des communes et des intercommunalités, les économies restantes bénéficiant à la Région Ile-de-France et à l'État.

D'ici à 2020, 110 000 foyers, dans les 158 communes rurales des Yvelines, seront raccordés selon un calendrier précis (<http://www.yvelinesfibre.fr>)



Qu'est-ce que la Montée en Débit ?

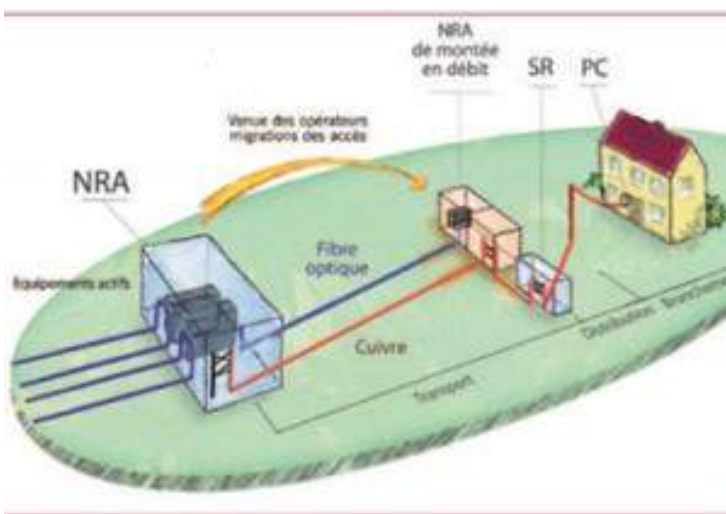
Chaque foyer est desservi en téléphone/réseau internet à partir d'un câble cuivre raccordé en général au sous-répartiteur de la commune, ou dans de rares cas, de celui d'une commune voisine.

Pour effectuer une montée en débit, un lien optique est créé entre le Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA) de rattachement de la commune et le ou les sous-répartiteur(s) installé(s) dans la commune.

Ce lien optique arrive dans une armoire de rue située à proximité du sous-répartiteur, les 2 équipements étant ensuite reliés.

Le NRA Montée En Débit (MED) est ensuite relié à la fibre optique du NRA d'origine (ou de rattachement) en passant par les fourreaux d'Orange. La technologie MED apportera, dès la mise en service par l'opérateur Orange, un confort d'utilisation bien supérieur à ce que les habitants des communes en déficit numérique connaissent aujourd'hui.

La performance attendue à l'issue du déploiement sera, au minimum, de 10 Mbps en débit descendant et jusqu'à 50 Mbps. Les débits annoncés sont tout à fait compatibles avec la fourniture d'offres « triple-play » (internet/téléphonie/TV) aujourd'hui et à la majeure partie des usages de l'Internet dans les foyers.



Brocante du C.M.J / Tri sélectif



Le 10 septembre dernier a eu lieu le vide grenier organisé par le Conseil Municipal des Jeunes. Dès 6 heures du matin certains d'entre eux étaient déjà présents pour guider et placer les exposants. C'est dans la bonne humeur et sous le soleil que s'est déroulée cette journée.

Avec plus de 60 exposants et près de 280 mètres de stands réservés, la place du village était complète. Puis, vers 20H, tout le monde était parti et tous les exposants nous ont fait la même remarque : « A l'année prochaine ! » Nous remercions tous les jeunes et leurs parents pour leur implication ainsi que le personnel communal.

Le tri sélectif à Grosrouvre

Main dans la main, Notre Planète Mon Village et la mairie de Grosrouvre poursuivent leur action en terme de développement durable en entrant dans une politique de tri plus sélectif des déchets, conforme à la réglementation actuelle. Pour cela, de nouvelles corbeilles ont été mises en place à l'école et à la Mairie. Ces corbeilles permettront de procéder à la collecte sélective des piles, au tri des recyclables et des déchets divers :

RECYCLABLES

Papiers de tous coloris avec agrafes
Cartons
Classeurs
Documents, revues, journaux, catalogues
Archives
Enveloppes avec ou sans fenêtres

DECHETS DIVERS

Cartouches vides
Résidus de taille crayon
Chewing-gums
Gobelets usagés en plastiques
Protège-Carnets usagés
Mouchoirs
Déchets divers ...

COLLECTEURS DE PILES

Piles usagées

Dès à présent, nous remercions chacun d'entre vous pour sa participation active à cette démarche citoyenne.

Ariana, Marieke, Mélanie, Alain, Brigitte et tous les autres

www.npmv.org



Notre
Planète Mon Village



Ecole

Notre école

La nouvelle année scolaire débute par un retour à la semaine des quatre jours.

Ainsi, les horaires de l'école changent de manière à être identiques sur toute la semaine : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30. Nos quatre classes sont assurées par les mêmes enseignants depuis maintenant plusieurs années.

Cette année est placée sous le thème des animaux, ce qui sera visible lors du carnaval au mois de mars.

Différents projets seront développés au cours de l'année, notamment la participation de toute l'école aux « défis mathématiques » départementaux.

Mais la phase la plus importante sera réalisée au mois de mai. Du CP au CM2, les élèves partiront en Classe transplantée au Dolus d'Oléron. Ce séjour de 6 jours et 5 nuits, nous offre un projet au long cours sur lequel nous allons travailler toute l'année. Sur place, nous aurons des activités diverses en relation avec l'océan : construction de cerfs-volants, char à voile...

Cette action est financée à la fois par les parents, l'Usep et la municipalité.

Nul doute que cela laissera dans la mémoire de nos élèves un merveilleux souvenir de leur passage à l'école élémentaire comme le fût celle d'il y a 4 ans, en Bourgogne, à Arcy-sur-Cure.

En attendant, les fêtes de fin d'année approchent, et nous avons hâte de voir pousser le sapin dans la cour, pour que tous puissent participer à sa décoration.

Nous vous souhaitons de bonnes et joyeuses fêtes de fin d'année, en espérant que tous puissent les partager en famille.



Culture et patrimoine

Concert Ravel



Dimanche 8 octobre, Grosrouvre accueillait un concert exceptionnel des journées Ravel.

C'est à la lumière des bougies que la musique du compositeur montfortois a fait écho aux peintures murales de Dusouchet de notre église saint Martin. Nous avons tous pu apprécier la complicité musicale exceptionnelle du baryton grec Tassis Christoyannis avec le pianiste Jeff Cohen dans un programme Schubert, Gounod, Godard, Ravel.

Culture et patrimoine

Bilan journée du patrimoine

Dans notre précédent bulletin municipal, nous avons lancé un concours destiné aux « réalisateurs » en herbe de notre village afin qu'ils nous proposent des petits films dont Grosrouvre serait le décor. C'est lors des dernières journées du patrimoine, dans une salle des mariages archi-comble transformée pour l'occasion en salle obscure, que le jury et le public enthousiaste ont pu visionner les 4 films « en compétition » :

. « Il était une fois... » Une bande d'amis réfléchit et imagine leur prochain film...

. « Just a silhouette » Sur le pouvoir libérateur de la musique.

. « La Bêtise... » Clin d'œil couleur sépia d'une enfance grosrouvroise...

. « Deux Sapiens dans la ville » Débarquement immédiat à Grosrouvre de drôles d'homo sapiens...



Projection des films dans la salle du Conseil municipal



Proclamation des résultats

Prix du jury, Prix du public et Prix du meilleur scénario pour le film « Il était une fois » réalisé par Léonard Million avec la complicité d'Emma, May et Jules Cohen.



Prix du meilleur réalisateur à Lou Lassus et Alvar Benhamou pour le film la « Bêtise... ».

Prix de la meilleure comédie à « Deux Sapiens dans la ville » de Nicolas Baudot et Sacha Lassus.

Prix du meilleur comédien à Luca Fontaine pour « Just a silhouette ».

Un immense merci aux membres du Jury : Alice Letumier (comédienne), Hervé Brami (réalisateur), Jacques-Paul Baudot (producteur et réalisateur) et Fabrice Gianfermi (producteur) pour leur bienveillance et leur grande disponibilité. Un grand merci et bravo à Valérie Marazzani (sculptrice) pour la réalisation de notre « palme d'or » feuille de chêne en albâtre pour le prix du Jury.

Vous pouvez revoir les 4 films sur le site internet de la ville

<http://www.mairie-grosrouvre.fr/actualites-grosrouvre/journees-europeenes-du-patrimoine-2017/>

Associations

Famille plus

L'association Famille Plus et moi-même vous souhaitons un joyeux Noël ainsi que nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année à partager, avec vos proches et toute votre famille. Je souhaite que notre association vous apporte toute satisfaction dans l'activité que vous pratiquez et vous compte parmi nos plus fidèles adhérents encore de nombreuses années.

Votre Présidente : Michèle Clément

nos activités	jour et heure	lieu	responsable	téléphone
Hatha-Yoga	Mardi 9h30-10h45	Maison du village grosrouvre	Elisabeth Vallerent	06 86 64 04 58
Histoire de l'art conférence	Un vendredi par mois 10h – 11H30 19 janvier Niki de St Phalle 16 février Le Roi René 16 mars Paul Cezanne		Fano Fontaine	01 34 86 08 46
Tai-chi	Tous les jeudis 10h 11h		Fano Fontaine	01 34 86 08 46
Club du livre	Une fois par mois le jeudi de 13H30 à 15H30 18 janvier / 15 février à 13H30 Samedi 17 mars		Yvette Vibert	06 80 40 43 88
Vide- dressing printemps/ été 2018		Centre Municipal des loisirs Montfort L'amaury	Michèle Nicault 06 37 46 40 97	
Dépot	Jeudi 8 mars 13h30-19h			
Vente	vendredi 9 mars 12h - 19h et samedi 10 mars 9h30 -17h			
Retrait	lundi 12 mars 18h - 19h30			
Culture et Loisirs : Sortie départ de Montfort-l'Amaury			Patrick Salin 06 84 66 36 57	
Fort de Cormeilles en Parisis 23 janvier				
Ile Seguin à Boulogne Billancourt 9 février				
Musée de la Monnaie de Paris 27 mars				
Jeudi 25 janvier 15 heures Maison du village de Grosrouvre Conférence de Gilles Grandclaude sur la reconnaissance des oiseaux de notre jardin suivie d'une vidéo d'une heure et d'un exposé sur le fonctionnement des nichoirs avec une exposition de 20 nichoirs. gillesgrandclaude@sfr				

Les amis de Grosrouvre

BULLETIN D'ADHESION

à retourner avec votre règlement à :

Amis de Grosrouvre - Mairie de Grosrouvre - 1 chemin de la Masse - 78490 Grosrouvre

Je ne souhaite plus être informé des activités des Amis de Grosrouvre

Je souhaite adhérer aux Amis de Grosrouvre

- Adhésion simple : 15€ - Adhésion couple : 25€

- Membre bienfaiteur : 40€ - Membre mécène :

J'autorise les Amis de Grosrouvre à faire figurer mon nom dans la liste des adhérents publiée annuellement.

Je ne souhaite pas figurer sur la liste des adhérents publiée annuellement.

NOM :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Associations

USY

L'Union Sportive des Yvelines (USY) a fêté le 2 juillet 2017 ses 40 ans d'existence au Stade du Lieutel !

Avec la participation active de 70 bénévoles, et en collaboration avec les communes Partenaires, de multiples jeux et challenges sportifs ont été proposés aux nombreux visiteurs.

Baby- foot géant, Duels de Sumos, Escrime à main nue, Jeux de Tennis variés, Démonstration de Yoga, Parcours tonique - Karaté, Jeux d'adresse par le Badminton, Parcours de Gym Artistique ...

De l'avis de tous, sportifs amateurs ou plus aguerris, cela faisait longtemps que l'on n'avait pas célébré le sport avec autant de dynamisme, d'enthousiasme et de convivialité.

USY, informations accessibles via le site www.union-sportive-des-yvelines.fr



J-Charles Bouillon (Vice-Président USY)
 Elodie Oberlis (Ex-Présidente USY)
 Dany Bourcier (Représentant la Commune de Grosrouvre)
 André Fontaine (Ex-Maire Grosrouvre / Co-fondateur de l'Association)
 Sandra Ardérius (Présidente USY)
 Michel Verenneman (Maire de La Queue-lez-Yvelines)

Théâtre et Sarabande

GRAND PRIX DU JURY du Festival de St Rémy L'honoré
 « Place aux jeunes 2017 »



« Une malade imaginaire »



Triomphe au Château de Groussay

Pour cette **nouvelle saison 2017/ 2018** une nouvelle troupe s'est constituée au sein de « Théâtre et Sarabande ». Ils découvrent ensemble le plaisir du jeu, pendant que les grands ont déjà commencé les répétitions. Rendez- vous en juin.....

Les actualités sur le site <http://theatresarabande.wix.com/home>



Infos pratiques

Nouveau : les demandes de PACS se font en mairie

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie à partir du 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice.

Un décret publié au *Journal officiel* du 10 mai 2017 précise les modalités de transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité.

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.



Nouveau badge d'accès aux déchèteries à compter du 1^{er} janvier 2018

A compter du 1^{er} janvier 2018 les badges d'accès magnétiques remplaceront les cartes de déchèteries papier. Ces cartes ne seront donc plus acceptées et seront retirées du circuit des déchèteries du SIEED.

Comment se procurer une nouvelle carte ?

Les cartes seront désormais délivrées directement par le SIEED, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels. Il suffira de télécharger l'imprimé sur le site du SIEED : www.sieed.fr et de le renvoyer rempli avec les justificatifs demandés. Le syndicat enverra ensuite par voie postale la carte magnétique.

Les demandes de badge avec les justificatifs pourront être envoyées au SIEED directement dès Novembre 2017, afin d'avoir la carte dès le 2 janvier 2018.

Nouveau : permanences en mairie d'aide aux démarches administratives en ligne

Soucieux d'apporter une assistance aux plus âgés, la commune ouvre une permanence d'aide aux démarches administratives en ligne tous les vendredi matin en mairie.

Vous pourrez vous faire assister par le secrétariat pour vos démarches de demande de carte d'identité, permis de conduire, carte grise, demande de badge d'accès à la déchetterie.

Aspects réglementaires des plantations de haies

Une haie peut être à l'origine de nombreux différends entre voisins. Bien s'informer avant de planter vous évitera de pénibles déconvenues. La plupart des contentieux portent sur l'ombre portée de la haie ou les dégâts causés par les racines.

D'après le code civil et notamment les articles 671, 672 et 673, les arbres et arbustes s'ils ont une hauteur supérieure à 2 m doivent être plantés à une distance minimale de 2 m de la limite de propriété, si la hauteur est inférieure à 2m on retient une distance minimale de 0,50m. La distance de plantation se calcule de la limite séparative au centre de l'arbre. La hauteur se mesure du sol à la pointe de la plante.

On constate que planter une haie vous oblige également à l'entretenir :

- Le propriétaire d'une haie est tenu d'élaguer les branches qui dépasseraient la limite de propriété (le voisin n'y est pas autorisé).
- Votre voisin peut couper lui même les racines qui dépasseraient la limite de propriété
- Votre voisin ne peut pas cueillir de fruits sur votre arbre, cependant les fruits tombés chez lui lui appartiennent.

Attention, si l'arbre de votre voisin dépasse depuis plus de trente ans la hauteur maximale, vous ne pourrez pas demander son abattage. Cependant si l'arbre en question meurt, toute replantation devra se faire aux distances légales.

Vous pouvez décider de planter une haie mitoyenne avec votre voisin, dans ce cas l'entretien et la taille de la haie et les fruits récoltés sont à diviser en deux. Une convention signée est conseillée. Enfin, vous êtes responsable du préjudice que votre arbre pourrait causer et pourriez avoir à réparer le préjudice.

Suite

Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

Il s'agit d'espèces introduites de manière volontaire ou fortuite en dehors de leur aire de répartition naturelle, par le biais des activités humaines. Lorsqu'elles se naturalisent, ces espèces exotiques menacent les habitats naturels, et la faune indigène, avec des conséquences écologiques, économiques ou sanitaires négatives.

Elles peuvent poser des problèmes de santé si elles possèdent des substances dangereuses (allergènes, toxiques, ou provoquant des lésions cutanées)

Plusieurs espèces ont été repérées sur la commune :

Les Renouées asiatiques (renouée du Japon, renouée de Sakhaline, renouée de Bohême)



Ces différentes renouées peuvent se croiser, et former des hybrides encore plus résistants.

Elles se présentent sous la forme de fourrés denses difficilement pénétrables. Elles se disséminent très rapidement par multiplication végétative à partir des fragments de rhizomes et de boutures de tiges : le moindre fragment redonne naissance à un nouvel individu.

Le Robinier faux-acacia



Originaire d'Amérique du Nord, importé au 17^e siècle, exploité pour son bois très résistant, il produit de nombreuses graines qui lui permettent de coloniser rapidement le milieu, et s'étend rapidement par rejet de souche et drageonnement, en particulier après une taille, une coupe, ou une blessure.

Autres espèces exotiques envahissantes : La Berce du Caucase, Le Mahonia à feuilles de houx ...

Vous retrouverez le dossier complet concernant les espèces invasives sur notre commune en suivant le lien ci-après :

<http://www.mairie-grosrouvre.fr/urbanisme-environnement/dossier-especes-vegetales-exotiques-invasives-sur-la-commune/>

Recensement militaire obligatoire à 16 ans

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape du « parcours de citoyenneté » (la première étant l'enseignement de Défense prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3^{ème} et de 1^{ère}).

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

CARNET

NAISSANCES

Juliette PICHAFROY ANIEL née le 24 avril 2017

Toutes nos félicitations aux parents.

MARIAGES

Madame Carole MATHIS et Monsieur Cyrille BOLL
Mariés le 8 juillet 2017

Madame Claudia COLLET et Monsieur Laurent LOPEZ
Mariés le 2 septembre 2017

Tous nos vœux de bonheur aux nouveaux époux

DECES

Monsieur Bernard LEMBREZ, décédé le 30 juillet 2017

Madame Anne Marie PEIGNEN, décédée le 28 juillet 2017

Toutes nos condoléances aux familles

A compter du 1er janvier 2018, la poste sera ouverte au public :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11H00 à 12H30 et 14H00 à 18H00

fermeture le mercredi

Samedi de 9 h 15 à 12 h 15

Horaires de la Mairie :

Mardi : 14h30—17H30 Jeudi : 14H30—18H00

Vendredi : 14h00 — 17H00 Samedi : 9H30— 12H00

Une initiative locale à soutenir



D'une Rive à l'Autre est une association 1901, locale et indépendante, qui accueille et intègre des familles issues de minorités discriminées dans leur pays d'origine.

Le but est, sur trois années de les rendre autonomes, grâce à :

- l'apprentissage de notre langue et de notre mode de vie,
- Le retour à une activité professionnelle ou une scolarisation,
- Une reconstruction physique et psychologique.

Fort de la réussite de l'intégration en cours d'une première famille syrienne de 4 personnes, nous venons d'accueillir une famille chaldéenne de Mossoul de huit personnes (3 générations) victimes des exactions de Daesh. Ils sont accueillis et pris en charge par les volontaires d'une Rive à l'Autre et logés dans un village voisin.

Notre engagement de les rendre indépendants dans trois ans nécessite, au-delà du travail des bénévoles, un investissement financier. En effet, de nombreux frais ne sont pas couverts par les quelques aides de l'Etat notamment ceux touchant à l'habitat, l'habillement, les communications, les remises à niveau scolaires et professionnelles, les transports...

C'est pourquoi nous faisons appel à votre sens du partage pour ceux, qui, après des années de persécutions, contraints à l'exil sont devenus vos voisins et nous vous remercions de votre aide.

Vous trouverez les détails utiles sur le site <https://sites.google.com/view/dunerivealautre>

Vous pouvez nous contacter sur contact@dunerivealautre.fr

Une réunion d'information se tiendra prochainement à Grosrouvre.

